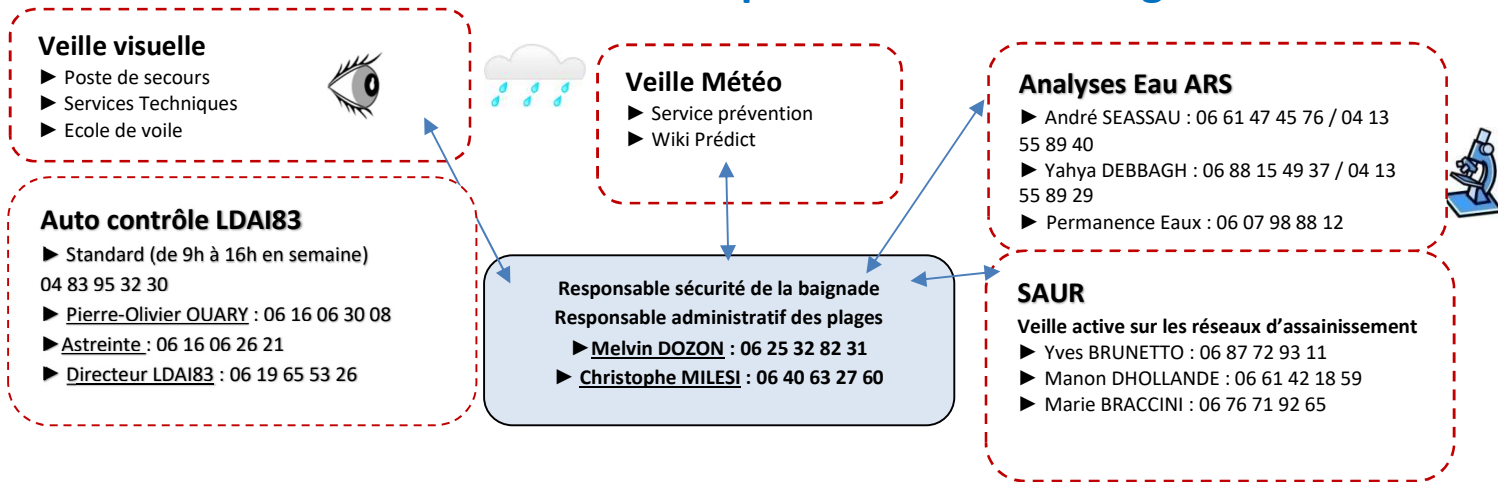


Process de Gestion de Crise pour les Eaux de Baignade



Décision de Monsieur le Maire

Dans tous les cas, les fermetures des plages sont à apprécier par Monsieur le Maire en fonction des éléments en sa possession

Pas de Fermeture – DRAPEAU VERT

Fermeture – DRAPEAU ROUGE

Fermeture pour suspicion de pollution ou pollution sur une plage

- ▶ Le responsable Mer et Littoral prévient les Postes de secours = **Drapeau Rouge** sur plage(s) concernée(s).
- ▶ Le responsable Mer et Littoral prévient l'ARS de la fermeture des plages (André SEASSAU : 06 61 47 45 76 / 04 13 55 89 40) et tous les services concernés (accueil, Office du Tourisme, Services Techniques, Police Municipale, Service communication de la ville, Ecole de voile, Service des sports ...).
- ▶ Le responsable Mer et Littoral affiche l'arrêté de fermeture.
- ▶ Le responsable Mer et Littoral et le DST lancent des investigations - identification source de pollution (SAUR ...) et ouvrent une fiche-incident recensant les actions menées pour l'identification de la source du problème.
- ▶ **Problème de pollution connu**, et pour lequel des mesures de préservation des usagers sont mises en place (fermeture) → Analyses en autocontrôle pour vérifier la fin de la pollution si pas de contrôle ARS concomitant, sachant que la société SAUR est en mesure d'effectuer des autocontrôles si le problème vient d'une anomalie d'assainissement.

Fermeture en cas d'orages

(avec écoulements des eaux de pluie dans la mer)

- ▶ Le responsable Mer et Littoral prévient le poste de secours du Centre-Ville qui répercute l'information dans les autres postes = **Drapeau Rouge**.
- ▶ Le responsable Mer et Littoral prévient l'ARS de la fermeture des plages (André SEASSAU : 06 61 47 45 76 / 04 13 55 89 40) et tous les services concernés (Accueil, Office du Tourisme, Services Techniques, Police Municipale, Service communication de la ville, Ecole de voile, Service Jeunesse et Sports ...).
- ▶ Le responsable Mer et Littoral commande des analyses en autocontrôle pour vérifier la fin de la pollution si pas de contrôle ARS concomitant. (Si Mauvais résultats du contrôle sanitaire de l'ARS, causes non décelées en temps réel, à diagnostic indispensable, l'autocontrôle n'est pas toujours nécessaire puisque l'ARS diligente un recontrôle immédiatement.

CONTRÔLE VISUEL NORMAL et/ou ANALYSES CORRECTES

Décision de Monsieur le Maire

OUVERTURE

Le responsable Mer et Littoral :

- ▶ Prévient le Poste de secours du Centre-Ville = **Drapeau vert**.
- ▶ Prévient l'ARS et les services de la réouverture.
- ▶ Affiche l'arrêté de réouverture le cas échéant.
- ▶ Retire l'affichage des plages secondaires et affiche les analyses sur la plage concernée.